



Les décisions du Bureau en bref

19 décembre 2018

Parc naturel régional du Pilat 19 décembre 2018

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

ACTUALITÉ DES GROUPES DE TRAVAIL ANIMÉS PAR LE PARC :

- Le Groupe de travail éducation au territoire réuni le 3 octobre 2018 a procédé à la sélection des classes souhaitant bénéficier du programme d'éducation au territoire du Parc pour la période 2018-2019. Sur 111 dossiers reçus, 59 seulement ont été retenus, compte tenu du budget disponible et, ce, bien que le soutien financier de l'ASSE Cœur Vert ait augmenté.
- Le Groupe de travail Actions culturelles dans sa réunion du 14 novembre 2018 a réalisé le bilan de l'édition 2018 du programme culturel « Autour du Crépuscule », en lien avec l'ensemble des partenaires ayant contribué à cette édition. La participation moyenne à chaque séance de ce programme a été de 83 personnes pour la randonnée et de 144 personnes pour le spectacle. Le bilan est globalement satisfaisant mais il reste quelques points d'amélioration, comme la nécessité d'être plus dans l'anticipation.
- Le Groupe de travail « Modalités de prise d'avis » s'est réuni pour la première fois le 04 décembre 2018. Il a été mis en place suite au débat soulevé par l'avis rendu par le Bureau sur le projet de parc éolien des Ailes de Taillard. Le code de l'environnement prévoit un certain nombre de documents supra-territoriaux sur lesquels les Syndicats mixte de Parc ont un avis à rendre.

Suite à une modernisation du code de l'environnement, les Parcs ne sont plus obligatoirement sollicités pour avis sur les installations classées pour la protection de l'environnement qui sont désormais soumis à une procédure appelée autorisation environnementale. Le groupe de travail propose notamment que les avis sur les dossiers soumis à autorisation environnementale, lorsqu'ils sont sollicités, soient pris en Comité syndical et non plus en Bureau. Les avis qui seront rendus par le Comité syndical le 19 décembre sur les projets de l'extension de la carrière de Saint-Julien-Molin-Molette et le parc éolien de Doizieux serviront de test.

DEMANDES DE FINANCEMENT :

Le Bureau a validé :

- Une demande de subvention auprès de l'Union européenne pour que le Parc puisse assurer le pilotage du programme LEADER en 2019.
- Une demande de subvention auprès de l'Union européenne (programme LEADER) et du Département de la Loire pour l'animation en 2019 d'actions en faveur de l'agro-écologie.
- Une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'animation en 2019 de l'observatoire participatif de la biodiversité.
- Une demande de subvention auprès de la Région et de l'Etat pour l'animation de la démarche d'accueil d'entreprises textiles dans la vallée du Dorlay
- Une demande de subvention auprès de l'Etat pour la seconde tranche du travail d'évaluation à mi-parcours de la Charte.
- Une demande de subvention auprès de la Région pour la rénovation des espaces de réception, de la salle de rempotage et des enseignes des Pépinières et Roseraies Paul Croix (Bourg-Argental) à l'occasion du bicentenaire de cette entreprise.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS :

Le Bureau a validé la convention de partenariat avec le Syndicat intercommunal d'énergie de la Loire pour la mutualisation du service de type Web SIG, système d'information géographique en ligne.

Les nouvelles propositions financières faites par Business Geographic pour le renouvellement du contrat avec le Parc, contrat qui permettait au Parc de disposer en propre d'un WebSIG, ne sont pas acceptables au regard du budget du Parc.



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr